Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_246_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-246-2025

Objet : Financement des actions du PLH 5 (2026 - 2031) - Approbation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_246_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-246-2025

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD

Objet : Financement des actions du PLH 5 (2026 - 2031) - Approbation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération DB-245-2025 du 18 décembre 2025, le Conseil d'Agglomération a adopté son 5ème Programme Local de l'Habitat (« PLH 5 »).

Après un diagnostic de la situation du territoire, ce document stratégique fixe les grands objectifs en matière d'habitat privé et public pour les 6 années à venir (2026 – 2031) :

- Produire des logements pour répondre aux besoins de la population et accueillir de nouveaux habitants, soit 800 logements par an ;
- Produire une offre abordable et adaptée aux besoins, soit 50 % des logements produits par an ;
- Poursuivre et massifier la rénovation énergétique des logements, soit 785 logements réhabilités par an ;
- Proposer une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques : personnes âgées et / ou en perte d'autonomie (130 logements privés adaptés par an), mais aussi jeunes avec des profils variés comme par exemple : les alternants, les saisonniers, les travailleurs du territoire aux revenus modestes, mais aussi les gens du voyage.

Les dépenses d'investissement du PLH 5, déclinées autour de 17 actions relevant du budget « habitat » sont évaluées à 34 539 000 € dont des dépenses d'ingénierie, des subventions d'équipement et des titres de participations.

Compte tenu de l'échelonnement financier de ces actions, il est proposé de les inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP), conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du CGCT.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation du programme. Corrélativement, les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_246_2025-DE

Cette procédure offre donc l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés : les crédits de paiements.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiements s'établit comme suit :

TOTAL PLH 5 (en €)		ANNEES DE PROGRAMMATION						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
CREDITS DE PAIEMENT	2026	1 153 700						1 153 700
	2027	1 393 800	1 205 700					2 599 500
	2028	678 750	1 393 800	1 205 700				3 278 250
	2029	818 250	626 750	1 393 800	1 205 700			4 044 500
	2030	559 000	818 250	626 750	1 393 800	1 205 700		4 603 500
	2031	274 500	609 000	818 250	626 750	1 393 800	1 133 700	4 856 000
	2032	274 500	274 500	589 000	818 250	926 750	1 117 800	4 000 800
	2033	274 500	274 500	274 500	609 000	818 250	652 750	2 903 500
	2034	274 500	274 500	274 500	274 500	709 000	845 250	2 652 250
	2035		274 500	274 500	274 500	274 500	592 000	1 690 000
	2036			274 500	274 500	274 500	277 500	1 101 000
	2037				274 500	274 500	277 500	826 500
	2038					274 500	277 500	552 000
	2039						277 500	277 500
	TOTAL	5 701 500	5 751 500	5 731 500	5 751 500	6 151 500	5 451 500	34 539 000

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_246_2025-DE

DELIBERATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération DB-245-2025 du 18 décembre 2025 relative à l'adoption du PLH 5 ;

VU l'avis de la Commission Habitat-Urbanisme-Ville du 2 décembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi le 4 décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'Autorisation de Programme dont le total consolidé est fixé à 34 539 000 € dans le cadre du Programme Local de l'Habitat n°5.

PRECISE qu'il s'agit d'une Autorisation de Programme de type projet .

INDIQUE que les dépenses résultant de cette Autorisation de Programme seront inscrites sur le budget principal 2026 et les suivants.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 21	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON